

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 16 décembre 2025

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

Liste des délibérations examinées affichée le 19 décembre 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2025

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL
VILLE 2026

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Laure LAURENT

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Laure LAURENT, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVULT, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Emile BEYROUTI, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Christophe GODIGNON, Guillaume MAILLET, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Stéphane GONZALEZ, Jacky BÉJEAN, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Camille EL-BATAL, Caroline VARGIOLU, Yamina SERI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE

Pouvoirs :

Stéphane GONZALEZ à Françoise BÉRARD, Jacky BÉJEAN à Laure LAURENT, Aïcha BEZZAYER à Yves GAVULT, Delphine CHAPUIS à Ikrame TOURI, Camille EL-BATAL à Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU à David HORNUS, Yamina SERI à Eliane NAVILLE, Céline BALITRAN-FAURE à Patrick FAURE, Jean-Christian DARNE à Christophe GODIGNON,

Membres absents à la séance :

Délibération : 12-2025-146

Transmis en préfecture le : 19/12/2025

RAPPORTEUR : Madame Françoise BÉRARD

Malgré le contexte très assombri par des crises géopolitiques et commerciales majeures, par une situation politique nationale particulièrement instable et par une crise financière de l'État français rappelé lors du débat sur les orientations budgétaires du 25 novembre 2025, le budget primitif 2026 de la ville de Saint-Genis-Laval traduit les priorités municipales en termes de sécurité, de transition écologique et de services à la population (sport, culture, santé, éducation, etc.). Ce budget s'inscrit donc dans la mise en œuvre du programme municipal 2020-2026 pour faire de Saint-Genis-Laval une ville conviviale, humaine, ambitieuse, sûre et responsable.

Au regard du contexte national et saint-genois et des perspectives de développement de la ville à horizon 2030, le budget primitif 2026 retient deux orientations politiques claires :

- Maintenir le niveau de service délivré aux saint-genois ;
- Poursuivre le développement d'un plan pluriannuel d'investissement ambitieux et rendu nécessaire par l'état du patrimoine municipal et par les enjeux de transformation de la ville.

La ville poursuit sa gestion dynamique du patrimoine en vue d'optimiser son utilisation, d'améliorer le confort des usagers, de participer à l'effort collectif pour la transition écologique via sa démarche « CAP 27 ! » tout en réalisant à terme des économies substantielles.

L'atteinte de ces objectifs prioritaires nécessite de rechercher de nouvelles recettes d'investissement et de dégager un niveau de capacité d'auto-financement élevé, étant rappelé que le simple maintien des bâtiments à 5 ans a été chiffré à 23 M€ par l'audit patrimonial en 2022 du fait de son mauvais entretien. La préservation d'une épargne brute minimale s'avère donc prioritaire afin de prendre en charge les dépenses d'investissement en évitant le recours trop important à l'emprunt.

Afin d'y parvenir, il apparaît nécessaire en 2026 de :

- Contenir les dépenses de fonctionnement y compris la masse salariale au niveau du budget principal 2025 ;
- Poursuivre l'effort de mobilisation des recettes nouvelles en investissement (cession immobilières, subventions d'investissement).

Les inscriptions budgétaires tant en dépenses qu'en recettes, sont donc la traduction des actions présentées.

Conformément à son engagement de bonne gestion et de modernisation de l'administration municipale, la ville a décidé d'avancer le calendrier d'adoption du budget primitif 2026. Cela permettra notamment de mettre en œuvre plus rapidement les projets prévus pour l'année et de faciliter le travail des services. Cette modification du processus d'adoption du budget vient compléter les différentes actions d'amélioration de la gestion financière et comptable engagées depuis 2020 : dématérialisation de la chaîne comptable, mise en place de la comptabilité analytique, instauration d'un régime de provisions, créations d'autorisations de programmes (AP/CP), réforme des amortissements, passage à la M57...

Compte tenu du calendrier d'adoption du budget primitif 2026, celui-ci n'intègre pas les restes à réaliser 2025 en investissement (dépenses et recettes engagées non payées en 2025) et les résultats de clôture 2025, lesquels seront intégrés dans le budget supplémentaire 2026. L'année 2026 étant marquée par des élections municipales, le budget supplémentaire 2026 pourra également être l'occasion de réajuster les projets.

Le budget primitif 2026 est proposé en équilibre avec une section de fonctionnement à 27 156 705,71 € et une section d'investissement à 7 165 000,00 €.

La section d'investissement comprend 5 085 000,00 € de dépenses de travaux et subventions d'équipement (hors reports 2025). Ces dépenses sont financées par des subventions d'investissement, des recettes de cessions d'immobilisations, de l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement et un emprunt d'équilibre de 3 000 000,00 €. Le montant de l'emprunt pourra être ajusté à la baisse dans le budget supplémentaire pour tenir compte des restes à réaliser et de la reprise des résultats 2025.

Il est rappelé que le présent projet de budget 2026 est bâti en l'absence de loi de finances pour 2026, aucun projet n'ayant été adopté par le Parlement au moment de l'élaboration du budget

primitif. Des ajustements du budget pourront donc avoir lieu ultérieurement et seront formalisés, le cas échéant, par un budget supplémentaire et par des décisions modificatives en 2026.

Détails des postes

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 27 156 705,71 €

RECETTES		BP 2025 + DM	BP 2026
002	EXCÉDENT OU DÉFICIT REPORTE FONCT.	2 590 067,89 €	0,00 €*
013	ATTÉNUATION DE CHARGES	340 296,00 €	334 927,00 €
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS DE SERVICE	1 729 169,00 €	2 028 040,00 €
73	IMPÔTS ET TAXES	2 330 785,00 €	2 331 397,00 €
731	FISCALITÉ LOCALES	19 189 493,00 €	19 751 231,00 €
74	DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 357 116,32 €	2 167 212,71 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	497 160,00 €	507 398,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	200,00 €	1 500,00 €
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00 €	0,00 €
Total des Recettes Réelles		29 034 287,21 €	27 121 705,71 €
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	40 000,00 €	35 000,00 €
Total des Recettes		29 074 287,21 €	27 156 705,71 €

* Ce chiffre sera ajusté lors du vote d'un budget supplémentaire une fois le montant des résultats et restes à réaliser déterminé.

- **Produit des services** **2 028 040,00 €**

Ces produits concernent :

- les recettes tarifaires : accueils périscolaires, participations des familles dans les crèches municipales, stationnement, occupations du domaine public, locations de salles municipales, concessions funéraires...
- les refacturations aux budgets annexes de La Mouche et du CCAS (543 200 €) pour la mise à disposition de personnels et certaines dépenses de frais généraux.

Les produits des services augmentent de 298 871 € en 2026 par rapport au budget 2025, principalement du fait :

- du changement de mode de gestion pour la restauration collective, la prise en compte d'un marché public en lieu et place d'une concession entraînant une comptabilisation des recettes des familles directement dans les comptes de la Ville quand celles-ci étaient déduite des montants facturés à la Ville par le concessionnaire jusqu'en juillet 2025 (+372 k€)
- du prélèvement sur les forfait post stationnement reversés à la Métropole des frais de contrôle supportés par la ville au titre de l'exercice 2026 quand le budget 2025 tenait compte de ses prélèvement pour 2024 et 2025 (-100 k€)

- **Atténuations de charges** **334 927,00 €**

Elles concernent :

- Les remboursements sur salaires (indemnités journalières, congés longue durée...)
- L'apurement de la part salariale des tickets restaurants suite à une demande de modification de sa comptabilisation par la Trésorerie

- **Impôts et taxes** **2 331 397,00 €**

Les recettes d'impôts et taxes sont stables par rapport au budget 2025 et sont composées :

- Du FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources), qui est une dotation de l'État perçue suite à la réforme de la taxe professionnelle : 184 149,00 €
- De l'attribution de compensation, stable du fait de l'absence de nouveaux transferts de compétences entre la Métropole de Lyon et ses communes membres : 1 880 000,00 €
- De la dotation de solidarité communautaire versée par la Métropole de Lyon aux communes : 266 636 €
- **Fiscalité locale** **19 751 231,00€**

En l'absence d'évolution des taux de fiscalité locale en 2026, lesquels sont proposés à l'identique de ceux de 2025, les recettes fiscales de TFPB, TFNB et de THRS augmenteront de 456 416 € du seul fait de l'évolution des assiettes (indice national d'évolution des bases de fiscalité locale et évolution matérielle des bases, y compris mise à jour prévue par les services fiscaux en 2026).

La délibération spécifique relative au vote des taux communaux, également prévue à l'ordre du jour de ce conseil municipal, présente les taux qui seront appliqués en 2026.

Les prévisions des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) augmentent de 105 000 € dans le BP 2026 par rapport au budgété 2025 au regard de la dynamique constatées en 2025.

En €	BP 2026
Taxes foncières et d'habitation sur les résidences secondaires	17 898 027,00 €
Droits de mutation	1 250 000,00 €
Taxe sur l'électricité	450 000,00 €
Taxes pour utilisation des services et du domaine	31 734,00 €
Taxe sur les pylônes	6 470,00 €
Taxe sur les publicités extérieures	115 000,00 €
	19 751 231,00 €

- **Dotations, subventions et participations reçues** **2 167 212,71 €**

La Dotation globale de fonctionnement (DGF) : avec 565 810 €, cette dotation est prévue stable. Il est toutefois rappelé qu'elle s'élevait à 2,6 M€ en 2011, qu'elle n'a jamais cessé de diminuer depuis, notamment de 91 k€ en 2025 du fait d'un mécanisme d'écêtement.

Les allocations compensatrices de l'État qui sont des dotations versées en compensation d'exonérations de fiscalité : 644 289 €, correspondant au montant notifié en 2025.

Les subventions et participations de partenaires :

- de la Caisse d'allocations familiales pour les structures petite enfance, enfance-jeunesse et Mixcube
- des subventions qui viennent en déduction de la masse salariale : sur les postes « économe de flux », « contrat de ville », etc.
- sur les diverses actions (projet nature...)
- **Autres produits de gestion courante** **507 398,00 €**

Les autres produits de gestion courante comprennent essentiellement les produits des loyers et les refacturations des charges.

- **Excédent reporté** **0,00 €**

Du fait de l'avancée du calendrier de vote du BP 2026, le résultat 2025 sera repris ultérieurement lors de l'adoption du budget supplémentaire (BS) 2026. Il en résulte une diminution des recettes de fonctionnement 2 590 067,89 € dans le BP 2026 par rapport au budget 2025, en l'attente de l'adoption du BS 2026.

- **Opérations d'ordre**

Opérations de section à section : 35 000 €
(Amortissements des subventions)

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 27 156 705,71 €

DÉPENSES		BP 2025 + DM	BP 2026
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 248 256,07 €	5 936 160,06 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	13 486 010,20 €	13 486 010,20 €
014	ATTENUATION DE PRODUITS	1 178 117,00 €	907 733,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 854 591,05 €	4 927 802,45 €
66	CHARGES FINANCIERES	345 000,00 €	399 000,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 000,00 €	30 000,00 €
68	DOTATIONS AUX AMORTIS. ET AUX PROVISIONS	30 000,00 €	30 000,00 €
Total des Dépenses Réelles		25 171 974,32 €	25 716 705,71 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 426 312,89 €	0,00 €*
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 476 000,00 €	1 440 000,00 €
Total des Dépenses		29 074 287,21 €	27 156 705,71 €

* Ce chiffre sera ajusté lors du vote d'un budget supplémentaire une fois le montant des résultats et restes à réaliser déterminé.

L'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 544 731,39 € entre le budget 2025 (budget primitif, décisions modificatives et fongibilité M57) et le budget primitif proposé pour 2026.

Cette hausse s'explique tout d'abord par une modification comptable. En effet le changement de mode de gestion de la restauration collective à compter de juillet 2025 (marché public en lieu et place de la concession de service public) entraîne la fin de la déduction de la participation des familles encaissée par le concessionnaire des charges relative au service de restauration collective, soit une hausse des dépenses de fonctionnement de 396 983 € au titre de l'effet année pleine en 2026. Cette hausse est compensée par une hausse des recettes à due concurrence.

Après retraitement de cet élément sans incidence sur l'équilibre budgétaire, la progression des dépenses réelles de fonctionnement par rapport au budget 2025 est limitée à 148 k€, soit moins de 1 %.

- **Charges à caractère général** **5 936 160,06 €**

Ce poste recouvre notamment :

- Les dépenses en eau, électricité, de chauffage et de carburant (1 029 070 €)
- Les dépenses d'alimentation et de prestation de restauration collective (1 256 886 €)
- Les frais de maintenance (436 762 €)
- Les dépenses au titre du stationnement réglementé (279 000 €)
- Les dépenses auprès d'organismes de formation (135 000 €)
- Les assurances (115 000 €)

La hausse de 687 903,99 € par rapport à 2025 s'explique tout d'abord par le changement de mode de gestion de la restauration collective (cf. ci-dessus) : + 396 982 €

Les autres évolutions principales par rapport à 2025 s'expliquent principalement par la hausse des dépenses d'électricité et de gaz (+125 535 €).

- **Charges de personnel** **13 486 010,20 €**

Les dépenses brutes de personnels représentent 52 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont strictement identiques au montant budgété en 2025 ce qui traduit la volonté municipale de maîtriser sa masse salariale, en poursuivant notamment le re-questionnement des postes à chaque départ pour les adopter aux besoins de la collectivité.

- **Atténuation de produits** **907 733,00 €**

Les atténuations de produits regroupent la pénalité de Solidarité et renouvellement urbain (SRU) et le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC).

Ce poste est en diminution de 270 k€ par rapport au budgété 2025, principalement du fait de l'absence de prise en compte d'un nouveau Dilico dans le BP 2026 (164 k€ au budget 2025) et de la déduction de 45 k€ de la pénalité SRU 2026 au titre de l'écart entre l'évaluation des domaines et le montant de cession de l'immeuble place Barnoud à Solhia en 2024.

Le prélèvement SRU est donc estimé à 645 000,00 € en tenant compte d'une pénalité majorée de 245 % qui est la conséquence du retard accumulé par la commune quant à ses objectifs en termes de logements sociaux. Pour mémoire, il est rappelé que l'État calcule le prélèvement en prenant en compte la différence entre le nombre effectif de logements conventionnés sur le territoire de la commune et l'objectif de 25 % de logements. La préfète a estimé que pour la période 2020-2022 les résultats obtenus étaient trop éloignés des objectifs, sans prendre en considération les contraintes et particularités de notre territoire ni les décisions prises depuis 2020 par la Ville, démontrant la volonté reconnue de l'exécutif en la matière. La décision préfectorale prononçant la carence grève de manière importante le budget communal, conséquence du retard accumulé sur les mandats précédents. Le contentieux sur ce dossier est toujours en cours.

Le montant du FPIC est prévu à hauteur de 261 733 €, correspondant au montant notifié pour l'année 2025.

- **Autre charges de gestion courante** **4 927 802,45 €**

Ce poste regroupe les subventions aux associations, les subventions d'équilibre au budget du Centre communal d'actions sociales (CCAS), aux deux résidences autonomie et au budget annexe de La Mouche, les indemnités et frais de mission des élus, une provision pour les créances admises en non valeurs.

Les subventions de fonctionnement versées aux associations sont une dépense importante dans le budget de la ville, elles représentent 9,7 % des dépenses réelles de fonctionnement, soit un montant de 2 497 773,43 €. La délibération spécifique relative à l'attribution des subventions aux associations sera proposée lors d'une prochain conseil. L'enveloppe de subventions aux associations prévue au BP 2026 est stable par rapport à celle du budget 2025.

Les participations aux budgets annexes s'élèvent à 1 789 348,90 €, elles viennent combler les déficits d'exploitation de ces budgets, et notamment les dépenses de la masse salariale. Elles seront ajustées en fin d'année en fonction de l'exécution budgétaire.

Subventions d'équilibre / Fonctionnement	BP 2026
Budget annexe La Mouche	856 699,00 €
Budget principal CCAS	656 550,00 €
Budget annexe Résidence Autonomie Le Colombier	239 000,28 €
Budget annexe Résidence Autonomie Les Oliviers	37 099,62 €

La subvention d'équilibre du budget annexe de La Mouche est en diminution du fait principalement de la modification de la répartition des crédits de paiement prévus dans l'autorisation d'engagement pour la saison 2025/2026. Pour ce budget annexe, les charges de personnels sont refacturées par le budget principal ce qui signifie qu'elles figurent en dépenses et en recettes au budget principal (chapitres 012 en dépenses et 70 en recettes pour le même montant).

La subvention d'équilibre versée au CCAS augmente également principalement du fait de la hausse des charges de personnel.

Les subventions d'équilibre aux budgets annexes des résidences autonomes diminuent, principalement du fait de la fin de la convention de location avec GLH pour les Oliviers et par la prise en compte des excédents antérieurs constatés fin 2024.

La participation versée à la Communauté de Communes de la Vallée du Garon s'élève à 100 000 €. Elle permet aux particuliers et aux associations saint-genois de bénéficier de tarifs privilégiés pour l'accès à l'équipement Aquagaron et aux élèves des écoles primaires et maternelles saint-genoise de disposer de créneaux pour l'apprentissage de la natation.

- **Charges financières** **399 000 €**

Il s'agit des intérêts payés au titre des emprunts, en progression de 54 k€ par rapport au budget 2025, du fait du remboursement du nouvel emprunt de 3,2 M€ souscrit fin 2025.

- **Charges exceptionnelles** **30 000 €**

Les charges exceptionnelles intègrent les subventions exceptionnelles, les éventuelles annulations de titres de recettes sur exercices antérieurs et les dépenses non récurrentes.

- **Provisions pour créances irrécouvrables, risques** **30 000 €**

Des provisions ont été constituées pour faire face au risque d'impayés.

- **Opérations d'ordre**

Opérations de section à section : 1 440 000,00 €
(Amortissements)

Virement à la section d'investissement : 0,00 €
(Autofinancement complémentaire)

L'autofinancement complémentaire pourra être ajusté lors de l'adoption du budget supplémentaire avec l'intégration du résultat de fonctionnement 2025.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 7 165 000,00 €

Opérations réelles d'investissement 4 905 000,00 €

- **Chapitre 10 « dotations » 570 000 €**

Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), qui est une dotation de l'État qui compense partiellement les collectivités locales de la non récupération de la TVA, est calculée par rapport aux travaux d'investissement éligibles réalisés en N-1. Pour mémoire, le taux de FCTVA actuel est de 16,404 %. La loi de finances 2026 n'ayant pas été adoptée à la date d'élaboration du BP 2026, celui-ci tient compte d'un taux 2026 comparable à celui de 2025. Cette recette est liée aux investissements éligibles de l'année précédente. Les recettes de FCTVA sont prévues à hauteur de 500 000 € en 2026.

La Taxe d'aménagement, qui s'applique aux opérations d'aménagement et aux opérations de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments, installations ou aménagements de toute nature soumises à un régime d'autorisation, a été évaluée à 20 000 € au vu notamment du réalisé des années précédentes et des projets en cours. Le montant budgété est stable et correspond toujours au reversement d'un huitième du produit perçu par la Métropole de Lyon, qui dispose de la compétence pour l'élaboration et la révision du Plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLUH).

- **Chapitre 13 « Subventions d'investissement » 608 000,00 €**

Le budget 2026 intègre également des subventions versée par le Conseil régional, l'État (DSIL, fonds vert), la Métropole, la Caisse d'allocation familiale...

Sur ce chapitre, quatre opérations ont particulièrement été identifiées pour faire l'objet de demande de subventions d'investissement :

- La rénovation énergétique du groupe scolaire Albert Mouton - Joseph Bergier
- La rénovation énergétique de la crèche Pom Cerise
- La réfection de l'aire de jeux de Beauregard
- la rénovation de la Chapelle de Beaunant

- **Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » 3 123 500,00 €**

Ce chapitre comprend l'emprunt de 3 000 000,00 € pour l'équilibre de la section et 120 000 € pour l'emprunt assorti de la ligne de trésorerie (CLTR).

Le niveau de l'emprunt sera revu lors de l'adoption du budget supplémentaire 2026 pour tenir compte de la reprise du résultat et des restes à réaliser 2025.

- **Chapitre 024 « produit de cessions d'immobilisations » 600 000 €**

Il est prévu dans ce budget des recettes de cessions pour des biens immobiliers, notamment 250 000 € au titre de la cession du 36 Foch en vue de la réalisation de logements sociaux.

- **Chapitre 27 « Autres immobilisations » 3 500 €**

Il s'agit de cautions reçues.

- **Opérations d'ordre 2 660 000,00 €**

Opérations de section à section : 1 440 000,00 €
(Amortissements)

Opérations à l'intérieur de la section : 820 000 €
(Opérations patrimoniales)

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 7 165 000,00 €

Opérations réelles d'investissement 6 310 000,00 €

Pour les opérations ouvertes en autorisations de programme, les crédits ouverts ne portent que sur ce qui devrait être dépensé dans l'année.

- **Dépenses d'équipement et subventions versées 5 085 000,00 €**

Ce montant comprend les travaux, les achats de mobilier et les subventions d'équipement versées. Il est à souligner que le criant retard d'entretien des locaux ainsi que le retard accumulé dans la mise en conformité des bâtiments recevant du public (ERP) pour répondre aux obligations en matière d'accessibilité, engendrent une masse de travaux de réparation, de rénovation et d'entretien d'équipements à porter au budget.

Cette situation est lourde de conséquences et continue d'impacter durement les finances de la commune dans les mois et années à venir. L'indispensable rattrapage du manque d'entretien régulier du patrimoine communal, continue de gréver ainsi la capacité à agir pour les habitants. Pour mémoire le diagnostic patrimonial fait état d'un besoin à hauteur de 23 millions d'euros pour maintenir l'actif à horizon 5 ans.

Les subventions d'investissement (446 882,10 €) sont constituées par des subventions d'équilibre au budget principal CCAS, aux budgets annexes Résidences autonomie et au budget annexe La Mouche pour leurs besoins en investissement (285 115,30 €), ainsi que par les subventions dites « logements » prévues pour permettre la réalisation de projets incluant des logements conventionnés ou pour rénover de manière plus qualitative le bâti actuel (notamment sur le plan thermique) pour lutter contre le réchauffement climatique et réduire également les charges des locataires (enveloppe de 141 766,80 €). Elles permettront

ainsi de se saisir des occasions qui pourraient se présenter en cours d'année. Elles feront l'objet de délibérations spécifiques. Une enveloppe de 20 000 € est également prévue dans le cadre du partenariat Région visant à aider les commerçants à rénover leurs locaux.

DÉPENSES		BP 2026
204	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	446 882,10 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	104 082,82 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	557 650,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	5 000,00 €
1000	PARC AUTOMOBILE	5 000,00 €
1001	PARC INFORMATIQUE	69 854,00 €
104	ESPACES VERTS	45 000,00 €
106	PROJET NATURE	40 001,00 €
1100	REQUALIFICATION CENTRE VILLE	0,00 €
1200	PLAN ACCESSIBILITE	50 000,00 €
1300	PLAN LEDS	175 000,00 €
202101	AP REHABILITATION CENTRE SOCIAL BAROLLES	8 277,92 €
202102	AP EXTENSION RESTAURANT SCOLAIRE MOUTON	0,00 €
202201	AP VEGETALISATION COURS ECOLES	114 932,16 €
202202	AP AMENAGEMENT DU VALLON	0,00 €
2024001	AP RENOVATION CHAPELLE DE BEUNANT	800 000,00 €
2024002	AP RENOVATION ENERGETIQUE GS MOUTON	1 000 000,00 €
2024003	AP VERS UNE NOUVELLE VIE POUR LA MAISON RICARD	40 000,00 €
205	VOIRIE ECLAIRAGE PUBLIC	155 000,00 €
210	RESERVES FONCIERES	60 000,00 €
218	VIDÉOPROTECTION	89 200,00 €
300	HOTEL DE VILLE	75 000,00 €
304	REHABILITATION CIMETIERE	50 000,00 €
307	TOUS BATIMENTS	265 420,00 €
399	PATRIMOINE	100 000,00 €
499	TRAVAUX GROUPES SCOLAIRES	258 800,00 €
599	TRAVAUX STADES, GYMNASES ET EQUIPEMENTS SPORTIFS	324 600,00 €
699	STRUCTURES JEUNESSE	3 000,00 €
700	ESPACE CULTUREL	0,00 €
899	TRAVAUX BATIMENTS ENFANCE ET PETITE ENFANCE	242 300,00 €
Total des Dépenses d'équipement et subventions versées		5 085 000,00 €

• **Chapitre 16 « emprunts »** **1 221 500 €**

Ce poste comprend le remboursement du capital de la dette pour 978 000 € et les écritures pour le contrat d'emprunt assorti de la ligne de trésorerie (CLTR - crédits long terme renouvelable).

L'encours de dette prévu au 31 décembre 2025 est de 11,3 M€ (528 € par Saint-Genois) qui reste toujours très inférieur à celui des communes comparables (990 € par habitant pour les communes de même strate en France Métropolitaine en 2023).

- **Chapitre 27 « Autres immobilisations »** **3 500 €**

Il s'agit de cautions versées.

- **Opérations d'ordre** **855 000 €**

Opérations de section à section : 35 000 €
(Amortissements)

Opérations à l'intérieur de la section : 820 000 €
(Opérations patrimoniales)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le rapport d'orientations budgétaires 2026 présenté au conseil municipal du 25 novembre 2025 ;

Vu l'avis de la commission n°4 « Finances, Affaires générales, Développement économique, Ressources humaines et Numérique » du 4 décembre 2025 ;

Oui l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **ADOPTER** le budget primitif du budget principal ville de l'exercice 2026 par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre/opération pour la section d'investissement comme suit :

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		BP 2025 + DM	BP 2026
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 248 256,07 €	5 936 160,06 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	13 486 010,20 €	13 486 010,20 €
014	ATTENUATION DE PRODUITS	1 178 117,00 €	907 733,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 854 591,05 €	4 927 802,45 €
66	CHARGES FINANCIERES	345 000,00 €	399 000,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 000,00 €	30 000,00 €
68	DOTATIONS AUX AMORTIS. ET AUX PROVISIONS	30 000,00 €	30 000,00 €
Total des Dépenses Réelles		25 171 974,32 €	25 716 705,71 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 426 312,89 €	0,00 €
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 476 000,00 €	1 440 000,00 €
Total des Dépenses		29 074 287,21 €	27 156 705,71 €

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES		BP 2025 + DM	BP 2026
002	EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE FONCT.	2 590 067,89 €	0,00 €
013	ATTENUATION DE CHARGES	340 296,00 €	334 927,00 €
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS DE SERVIC	1 729 169,00 €	2 028 040,00 €
73	IMPOTS ET TAXES	2 330 785,00 €	2 331 397,00 €
731	FISCALITE LOCALES	19 189 493,00 €	19 751 231,00 €
74	DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 357 116,32 €	2 167 212,71 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	497 160,00 €	507 398,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	200,00 €	1 500,00 €
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00 €	0,00 €
Total des Recettes Réelles		29 034 287,21 €	27 121 705,71 €
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	40 000,00 €	35 000,00 €
Total des Recettes		29 074 287,21 €	27 156 705,71 €

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES		BP 2025 + DM	BP 2026
001	EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE INVT.	2 022 066,99 €	0,00 €
1000	PARC AUTOMOBILE	81 962,93 €	5 000,00 €
1001	PARC INFORMATIQUE	297 221,31 €	69 854,00 €
104	ESPACES VERTS	159 826,63 €	45 000,00 €
106	PROJET NATURE	71 579,80 €	40 001,00 €
1100	REQUALIFICATION CENTRE VILLE	0,00 €	0,00 €
1200	PLAN ACCESSIBILITE	199 703,82 €	50 000,00 €
1300	PLAN LEDS	279 312,03 €	175 000,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 215 000,00 €	1 221 500,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	134 274,00 €	104 082,82 €
202101	AP REHABILITATION CENTRE SOCIAL BAROLLES	14 796,99 €	8 277,92 €
202102	AP EXTENSION RESTAURANT SCOLAIRE MOUTON	50 000,00 €	
202201	AP VEGETALISATION COURS ECOLES	1 000 000,00 €	114 932,16 €
202202	AP AMENAGEMENT DU VALLON	0,00 €	
2024001	AP RENOVATION CHAPELLE DE BEAUNANT	50 000,00 €	800 000,00 €
2024002	AP RENOVATION ENERGETIQUE GS MOUTON	170 000,00 €	1 000 000,00 €
2024003	AP VERS UNE NOUVELLE VIE POUR LA MAISON RICARD	140 000,00 €	40 000,00 €
204	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	1 683 576,26 €	446 882,10 €
205	VOIRIE ECLAIRAGE PUBLIC	212 412,79 €	155 000,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	656 789,10 €	557 650,00 €
210	RESERVES FONCIERES	88 490,00 €	60 000,00 €

DÉPENSES		BP 2025 + DM	BP 2026
218	VIDÉOPROTECTION	396 712,16 €	89 200,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	5 000,00 €	5 000,00 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 000,00 €	3 500,00 €
300	HOTEL DE VILLE	41 636,09 €	75 000,00 €
304	REHABILITATION CIMETIERE	159 385,92 €	50 000,00 €
307	TOUS BATIMENTS	489 695,84 €	265 420,00 €
399	PATRIMOINE	39 213,38 €	100 000,00 €
499	TRAVAUX GROUPES SCOLAIRES	262 859,11 €	258 800,00 €
599	TRAVAUX STADES, GYMNASES ET EQUIPEMENTS SPORTIFS	1 601 141,38 €	324 600,00 €
699	STRUCTURES JEUNESSE	7 690,53 €	3 000,00 €
700	ESPACE CULTUREL	822,77 €	
899	TRAVAUX BATIMENTS ENFANCE ET PETITE ENFANCE	1 489 210,03 €	242 300,00 €
Total des Dépenses Réelles		13 025 379,86 €	6 310 000,00 €
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	940 000,00 €	820 000,00 €
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION	40 000,00 €	35 000,00 €
Total des Dépenses		14 005 379,86 €	7 165 000,00 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES		BP 2025 + DM	BP 2026
001	EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE INVT.	0,00 €	0,00 €
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00 €	600 000,00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 540 646,72 €	570 000,00 €
1000	PARC AUTOMOBILE	8 000,00 €	
106	PROJET NATURE	46 730,00 €	40 000,00 €
1200	PLAN ACCESSIBILITE	46 207,20 €	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	61 557,00 €	158 000,00 €
1300	PLAN LEDS	37 170,90 €	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	3 464 300,87 €	3 123 500,00 €
202101	AP REHABILITATION CENTRE SOCIAL BAROLLES	1 391 002,58 €	
202201	AP VEGETALISATION COURS ECOLES	1 089 536,00 €	
202202	AP AMENAGEMENT DU VALLON	242 696,00 €	
2024002	AP RENOVATION ENERGETIQUE GS MOUTON		400 000,00 €
205	VOIRIE ECLAIRAGE PUBLIC		10 000,00 €
218	VIDÉOPROTECTION	121 000,00 €	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 000,00 €	3 500,00 €
307	TOUS BATIMENTS	113 048,00 €	

RECETTES		BP 2025 + DM	BP 2026
499	TRAVAUX GROUPES SCOLAIRES	15 842,70 €	
599	TRAVAUX STADES, GYMNASES ET EQUIPEMENTS SPORTIFS	694 892,00 €	
699	STRUCTURES JEUNESSE	4 533,00 €	
899	TRAVAUX BATIMENTS ENFANCE ET PETITE ENFANCE	280 904,00 €	
Total des Recettes Réelles		9 163 066,97 €	4 905 000,00 €
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	940 000,00 €	820 000,00 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 426 312,89 €	0,00 €
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION	1 476 000,00 €	1 440 000,00 €
Total des Recettes		14 005 379,86 €	7 165 000,00 €

- **ARRÊTER** les subventions d'équilibre 2026 en fonctionnement du budget principal Ville aux budgets annexes, comme suit :
 - o La Mouche à un montant maximum de 856 699,00 € ;
 - o CCAS à un montant maximum de 656 550,00 € ;
 - o Résidence autonomie Le Colombier à un montant maximum de 239 000,28 € ;
 - o Résidence autonomie Les Oliviers à un montant maximum de 37 099,62 €.
- **ARRÊTER** les subventions d'équilibre 2026 en investissement du budget principal Ville aux budgets annexes, comme suit :
 - o La Mouche à un montant maximum de 115 775,00 € ;
 - o CCAS à un montant maximum de 8 250,00 € ;
 - o Résidence autonomie Le Colombier à un montant maximum de 130 677,82 € ;
 - o Résidence autonomie Les Oliviers à un montant maximum de 30 412,48 €.
- **PRÉCISER** que les subventions d'équilibre seront ajustées pour permettre l'équilibre de la section de fonctionnement et de la section d'investissement des budgets concernés au montant réalisé des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement.
- **AUTORISER** Madame la Maire à procéder, à compter de l'adoption du budget primitif 2026, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Françoise BÉRARD**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE
Motion adoptée par 27 voix Pour et 8 voix Contre, Abstention : 0.

Le secrétaire de séance,

Laure LAURENT

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

La Maire,
Marylène MILLET



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVALT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Eliane NAVILLE

Liste des élus ayant voté CONTRE

Jean-Christian DARNE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Christophe GODIGNON, Guillaume MAILLET, Nejma REDJEM

Liste des élus s'étant ABSTENU

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.
--